

Avenant n° 01
à la convention n° 38626
conclue entre Lorient agglomération et la commune de Guidel
pour la plateforme de systèmes d'information

ENTRE :

⇒ **La Commune de Guidel** représentée par son Maire, Monsieur Jo DANIEL, autorisé à cet effet, par une délibération du Conseil Municipal en date du

D'UNE PART,

ET :

⇒ **LORIENT AGGLOMERATION**, dont le siège est située Maison de l'agglomération, Esplanade du Péristyle, CS 20 001, 56314 LORIENT Cedex, représentée par son Président, Monsieur Fabrice LOHER, autorisé à cet effet par une délibération du Bureau en date du

D'AUTRE PART,

Article 1 : Objet de l'avenant

La commune de Guidel a conclu le 17 juillet 2018 avec Lorient Agglomération une convention de Plateforme de Services Informatiques pour une durée de 5 ans, renouvelable tacitement.

Par délibérations en dates du 29 juin 2021 et du 01 février 2022, le Conseil communautaire a modifié certains tarifs existants et fixé des tarifs pour de nouvelles prestations.

La commune a sollicité Lorient Agglomération pour adhérer au service d'accès Internet Sécurisé pour 6 postes à la médiathèque et au service télétravail pour 5 agents. L'avenant a aussi pour objet un réajustement des jours estimés.

C'est pourquoi, il convient d'actualiser les conditions financières de la convention par cet avenant.

Article 2 : Situation actuelle

Le montant des prestations devant être facturées à la Commune de Guidel dans les conditions de la convention s'élevait à 19 106,80€.

Valorisation pour la Commune au 31/12/2015

| Identification de l'activité | clé de répartition | Quantité | Valorisation |
|--|---------------------------------|----------|--------------|
| (1) Annexe 1.1 - Mettre en œuvre la convention | Jour | 5 | 1 310,00 € |
| (1) Annexe 1.2 - Intervention à la carte | Jour | 5 | 1 310,00 € |
| (1) Annexe 1.3 - Déployer une infrastructure de raccordement | Jour | 5 | 1 310,00 € |
| (1) Annexe 1.4 - Suivi d'exploitation | Serveur installé | 2 | 1 886,40 € |
| (1) Annexe 1.6 - Installer et maintenir des équipements terminaux informatiques (administratifs) | Poste installé | 40 | 6 288,00 € |
| (1) Annexe 1.6 - Installer et maintenir des équipements terminaux informatiques (Ecoles) | Poste installé | 35 | 6 602,40 € |
| Annexe 1.7 - Adhérer à la plateforme commune Active-Directory | Compte AD déclaré | | |
| Annexe 1.8 - Adhérer à la plateforme commune Exchange | Boite mail ouverte | | |
| Annexe 1.9 - Assurer le stockage des données (forfait minimum 200 Go) | Giga Octet stocké | | |
| Annexe 1.10 - Assurer la sauvegarde des données (forfait minimum 200 Go) | Giga Octet sauvegardé | 500 | 400,00 € |
| Annexe 1.11 - Adhérer au service d'accès Internet sécurisé | Poste raccordé | | |
| Annexe 1.12 - Héberger un serveur virtuel | Selon configuration | | |
| Annexe 1.13 - Héberger un équipement informatique | U nécessaire | | |
| Annexe 1.14 - Administrer le service de téléphonie | Postes Téléphoniques installés | | |
| (1) Annexe 1.15 - Intégration et hébergement de site web | Jour | | |
| Annexe 1.15 -hébergement de site web | Hébergement + Go supplémentaire | | |
| (1) Annexe 1.16 - Assurer une assistance applicative | Jour | | |
| (1) Annexe 1.18 - Conseiller sur les contours de la sécurité de la donnée | Jour | | |

| | |
|-------|-------------|
| Total | 19 106,80 € |
|-------|-------------|

(1) Coût révisé conformément à la clause d'indexation mentionnée à l'article 3 de la convention de plateforme de services.

Article 4 : Les autres dispositions de la convention qui ne sont pas contraires à celles du présent avenant demeurent inchangées.

Fait à Guidel,

Le,

Le Maire

Jo DANIEL

Fait à Lorient,

Le,

Pour Le Président et par délégation,
le Vice-Président en charge des Finances,
de la mutualisation,

Alain NICOLAZO

PROJET